



Vol. I.

MONTREAL, MARS 1897.

No 6.

COLLABORATEURS :

MM. R. OCT. PELLETIER

M. ERNEST GAGNON

F. JEHIN-PRUME

Mlle VICTORIA CARTIER

ARTHUR LETONDAL

MM. ED. MAC-MAHON

ACHILLE FORTIER

DR. S. DUVAL

AVIS A NOS LECTEURS

Nous avons l'honneur de faire connaître à nos lecteurs, abonnés et annonceurs que M. E. de Wertheimer a cessé, depuis le 15 janvier dernier, de s'occuper de l'ART MUSICAL, et n'a plus aucune attache à notre publication.

Pour toute communication intéressant, soit la rédaction, soit l'administration du journal, s'adresser ou écrire à l'ART MUSICAL, 1676 rue Notre-Dame, Montréal.
LA DIRECTION.

CHRONIQUE

Je ne suis pas pour les mesures extrêmes, mais j'aime à voir chacun traité comme il le mérite. Chacun est le maître chez soi ; toutefois c'est à chacun à se défendre contre le voisin quand il empiète sur son terrain et jette des pierres dans son jardin. Ceci dit, arrivons au fait.

Un entrefilet, paru il y a quelques temps dans un journal du matin, annonçait que la compagnie Richelieu & Ontario allait encore engager, cette année, des musiciens de Boston et New-York, pour constituer les orchestres habituels à bord de ses bateaux du St-Laurent.

Ce simple entrefilet m'a rendu rêveur. En ce moment, chacun le sait, les Etats-Unis mettent un acharnement incroyable à faire passer et mettre en vigueur une loi, dite contre le travail étranger, mais en réalité ne visant que les Canadiens qui passent les lignes en s'imaginant trouver par là quelque chose de mieux que sur le sol natal.

En Canada, dans les sphères gouvernementales, on parle de représailles, de réciprocité de traitement, etc., et, au milieu de tout ce bruit, de toute cette agitation très justifiée d'ailleurs, que fait la compagnie Richelieu & Ontario, une compagnie de fondation canadienne-française, dont la majeure partie du trafic se fait sur le bas du St-Laurent, dans la province de Québec ?

Elle annonce qu'elle va engager des musiciens à Boston et New-York, et leur payer un gros salaire, prélevé sur l'argent versé entre ses mains par une population où domine l'élément canadien-français !

Or ça, messieurs de la R. & O., vous imaginez-vous donc qu'il n'y a pas de musiciens en Canada ? N'avez-vous pas sous la main tous les éléments nécessaires pour constituer des orchestres supportables, sinon acceptables, au lieu d'engager des instrumentistes qui, à bord de certains de vos bateaux que je pourrais nommer, ne faisaient pas, l'an dernier, précisément les délices des voyageurs.

Voilà pour la compagnie R. & O.

Maintenant, musiciens mes frères, et instrumentistes mes

amis, avancez à votre tour à la barre de mon tribunal, pour que je vous dise votre fait !

Avez-vous jamais songé sérieusement à vous protéger, à vous syndiquer, à vous constituer en société pour la défense de vos intérêts ? Non !

Avez-vous jamais pensé que vous pouviez réagir avec efficacité contre l'état de choses que je viens de vous signaler et trouver à gagner, pendant les quelques mois de l'été, par vos aptitudes et vos connaissances en musique, de quoi passer l'hiver sans trop pâtir ? Avez-vous eu assez de constance pour réussir en cela ? Non !

Dès lors, à qui la faute, si on vous coupe l'herbe sous le pied ? Qui devez-vous accuser si on ne vous engage pas pour des emplois qui vous appartiennent et doivent vous revenir de plein droit ?

Vos confrères des Etats-Unis sont bien mieux avisés que vous ! Depuis longtemps ils ont constitué une Association importante, reconnue par l'Etat et incorporée. Aux termes des règlements de cette Association, nul ne peut faire partie d'un orchestre, nul ne peut faire acte de professionnel, sans appartenir à la dite Association, où lui avoir payé certains droits sur le salaire qu'il gagne ! Quand des musiciens allemands, italiens ou canadiens se présentent pour s'engager dans une troupe ou un orchestre, on leur demande d'abord s'ils font partie de l'Association et, dans la négative, on leur présente un imprimé à remplir, sollicitant leur admission dans les rangs de la société.

Pourquoi n'en faites-vous pas autant ! Pourquoi ne prenez-vous pas les mesures nécessaires pour vous protéger ? Pourquoi ne fondez-vous pas une association du même genre ?

Mettez-vous donc à l'œuvre de suite, et, quand les orchestres cosmopolites de la R. & O. accorderont leurs violons à bord des vapeurs du St-Laurent, vos délégués se présenteront fort poliment à bord et diront au chef de la troupe : " Pardon, nous voulons bien vous permettre d'exercer ici votre talent, mais il y a tant à payer pour cela au fonds de secours mutuels de l'Association des musiciens et instrumentistes canadiens."

JEAN DE PIERREVILLE.